République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Secrétariat général

ARRETE

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition de la secrétaire générale ;

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de : ingénieur agriculture et environnement hors classe échelon spécial au titre de l'année 2018, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

(14 agents de rang 1 à 14 sur 1 page)

Fait, le 11 JAN. 2019

Pour le ministre, et par délégation

La sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC

Bureau de gestion : 202 BASE / IAE

Corps / Grade : ingénieur agriculture et environnement hors classe échelon spécial

Commission administrative paritaire du corps :

ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

Avancement au titre de l'année 2018 pour le grade :

ingénieur agriculture et environnement hors classe échelon spécial

1	M. Bruno LOCQUEVILLE (29446)
2	Mme Estelle RONDREUX (54534)
3	M. Christophe BRETAGNE (34677)
4	M. Laurent WENDLING (33397)
5	Mme Véronique PAPEREUX (61635)
6	M. Frédéric HENNEQUIN (29091)
7	Mme Marie-Françoise BAZERQUE (53176)
8	M. Denis MALAVIEILLE (29484)
9	Mme Corinne SENSI (épouse REULET) (56710)
10	M. Didier RENAULT (28447)
11	M. Jean-Pascal LEBRETON (33696)
12	M. Jean-François FAVIER (24618)
13	M. Jean-Luc LARRERE (34492)
14	M. Denis THOUMY (26759)